

NON A LA FERMETURE DES CENTRES D'ACCUEIL DE LA CPAM 92 NON AU BRADAGE DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA SECURITE SOCIALE

Depuis plusieurs mois, la direction de la CPAM des Hauts de Seine et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, agissant dans le cadre des orientations ministérielles, tentent de faire adopter un plan visant à fermer de nombreux centres d'accueil de la Caisse.

Ce plan a été depuis le mois de juin 2011 repoussé à plusieurs reprises par le Conseil de la CPAM 92.

Le 9 février 2012 une nouvelle fois le Schéma directeur de l'accueil physique n'a pas été adopté mais un plan d'adaptation du patrimoine immobilier a lui été approuvé.

En fait, il s'agit d'un véritable bradage du patrimoine immobilier de la Sécurité sociale. Vous en jugerez par vous-même au travers du plan détaillé que nous publions au verso.

Ce plan d'adaptation immobilier est inacceptable !

Il ne resterait plus que quelques centres. A terme, l'immense majorité des villes de notre département n'aurait plus de centres d'accueil de la Sécurité sociale.

Les Unions départementales CGT et FO, dont les représentants au conseil ont voté contre ce plan d'adaptation du patrimoine immobilier, ont donc décidé d'alerter l'ensemble des assurés sociaux du département.

La Sécurité sociale a développé au cours des années un réseau dense de centres et de points d'accueil. Ces structures ont été créées pour permettre à chaque assuré social de disposer d'un lieu d'accueil et de traitement de ses demandes, proche de son domicile.

Fermer les centres c'est casser le lien entre les assurés sociaux et la Sécurité sociale.

Vendre les centres c'est brader le patrimoine acquis par la Sécurité sociale et qui appartient à tous les salariés, qui l'ont payé par leurs cotisations sociales.

Les UD FO et CGT s'opposent à toutes les fermetures. Elles refusent un tel plan dont les véritables motivations sont d'adapter l'organisation de la caisse à la pénurie de moyens de fonctionnement et d'effectifs, notamment d'agents qualifiés à l'accueil ; pénurie budgétaire qui relève du plan gouvernemental d'austérité auquel nous sommes opposés.

Ce plan doit être retiré au moment où la Sécurité sociale de 1945, acquis fondamental des salariés, car basée sur le salaire, est attaquée de toute part. (« TVA sociale », exonérations incessantes et inacceptables de cotisations sociales pour les employeurs, augmentation de la CSG ...etc.)

Elles estiment qu'il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour maintenir tous les centres d'accueil avec du personnel en nombre suffisant permettant de garantir efficacité et qualité dans le service rendu aux assurés sociaux.

**RETRAIT DU PLAN D'ADAPTATION
DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA CPAM 92.
MAINTIEN DE TOUS LES CENTRES D'ACCUEIL !**

LE PLAN D'ADAPTATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA CPAM 92 : UN PLAN INACCEPTABLE !

JUGEZ PAR VOUS-MEME !

⇒ Les baux de 11 centres situés dans les villes d'Asnières (Dervaux), Bois Colombes, Chaville, Garches, Saint Cloud, Suresnes (centre ville), Châtenay, Châtillon, Meudon Ville, Vanves, La Défense, seraient dénoncés.

⇒ Les centres de La Garenne Colombes, du Plessis Robinson, de Montrouge seraient vendus comme celui de Boulogne le Quintet qui l'est déjà.

⇒ Ceux de Bagneux, Nanterre (Pâquerettes), Issy les Moulineaux et Villeneuve la Garenne seraient eux aussi vendus, il serait mis fin également au bail de celui de Levallois et tous ces centres seraient relogés dans des locaux plus petits.

⇒ Nous constatons que dans 4 villes les centres sont d'ores et déjà fermés : Clamart (cité de la plaine), Fontenay aux Roses, l'un des centres de Suresnes et d'Asnières et la vente ou la location partielle des locaux des centres d'Asnières (Mourinoux), Clamart (centre ville), Courbevoie et Clichy serait déjà réalisée.

⇒ On nous annonce à terme la fermeture de l'accueil du centre de Bourg la Reine et la renégociation des baux de Meudon la Forêt et de Rueil.

⇒ Les centres des villes de Sceaux, Antony, Malakoff, les 2 centres de Colombes, Sèvres, Puteaux seraient maintenus car il n'y aurait : « *pas d'action prévue sous le présent CPG¹* » ; mais qu'en sera-t-il dans le cadre du prochain CPG 2013-2016 ?

⇒ Seuls les centres de Neuilly, Boulogne (Long pré) et Gennevilliers échapperaient à ce plan destructeur.....mais jusqu'à quand ?

PAR LA LUTTE ET EN SE RASSEMBLANT FAISONS ENTENDRE NOS REVENDICATIONS !

Pour un financement de la Sécurité Sociale qui réaffirme la pleine validité et l'efficacité du principe fondateur de la cotisation sociale, basée sur l'emploi et les salaires. Stop aux exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises qui restreignent les ressources de la Sécu, créant ainsi délibérément et artificiellement un « déficit », prétexte à une pénurie budgétaire pour les CPAM.

Pour une gestion des CPAM qui redonne de réels pouvoirs de décision aux représentants des assurés sociaux dans les conseils d'administration.

Il est nécessaire et possible de maintenir tous les centres de Sécurité Sociale sur notre département des Hauts-de-Seine.

RETRAIT DU PLAN D'ADAPTATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA CPAM 92 ! MAINTIEN DE TOUS LES CENTRES D'ACCUEIL !

Signez massivement la pétition !

¹ Les Contrats pluriannuel de gestion sont signés entre chaque CPAM et la CNAM et découlent des Conventions d'objectifs et de gestion conclue entre la CNAM et l'Etat. Ils sont signés pour une période de 4 ans et fixent les orientations à mettre en œuvre durant cette période. Ils visent notamment à réaliser des économies de gestion.